

RAPPORT N° 05/6-27
au Conseil Municipal

OBJET

TRAVAUX D'ENROBE ET AMENAGEMENTS DIVERS
DANS LES ECOLES DE LA COMMUNE

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS
ET DE SIGNER LE MARCHE

Dans le cadre de la maintenance des sites communaux, la Commune envisage de procéder à des travaux d'enrobé et à des aménagements divers dans les écoles suivantes :

- Primaire Ancien Théâtre,
- Elémentaire Champ-Fleuri,
- Elémentaire Bouvet B,
- Elémentaire Azéma A,
- Elémentaire Azéma B,
- Elémentaire Camélias.

La consistance des travaux est la suivante :

- travaux préparatoires - terrassements,
- réseaux - regards divers,
- voirie - cour - aménagements divers,
- clôture.

Le montant des travaux est estimé à 345 000,00 € TTC.

Le financement s'établit comme suit :

- 85 % Département (Contrat d'Aide aux Communes),
- 15 % Commune.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2005, sous les Chapitre 23 et Article 2313.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 septembre 2005, a retenu l'entreprise GTOI, pour un montant de 270 237,70 € TTC.

RAPPORT N° 05/6-27

Je vous demande donc :

1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2005 - les crédits définis seront inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

2° de prendre acte du lancement de la procédure de consultation ;

3° de m'autoriser à solliciter des subventions ;

4° de m'autoriser à passer le marché de travaux avec l'entreprise GTOI pour un montant de 270 237,70 € TTC, et à signer tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE DEPUTE MAIRE ABSENT
LE MAIRE DE 1^{ER} ADJOINT



Jean Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/6-27
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005**

OBJET

**TRAVAUX D'ENROBE ET AMENAGEMENTS DIVERS
DANS LES ECOLES DE LA COMMUNE**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS
ET DE SIGNER LE MARCHÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 septembre 2005 ;

Considérant les crédits imputés au Budget principal 2005 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-27 du Député-Maire ;

Vu le rapport de monsieur Serge HOARAU, 7^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les travaux d'enrobé et les aménagements divers à réaliser dans les écoles de la Commune.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

DELIBERATION N° 05/6-27

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2005 - les crédits définis seront inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2313.

ARTICLE 3

Prend acte du lancement de la procédure de consultation.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à solliciter des subventions.

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à passer le marché de travaux avec l'entreprise GTOI pour un montant de 270 237,70 € TTC.

ARTICLE 6

Autorise le Député-Maire à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **22 SEP. 2005**

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT**



Jacques MOREL



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : Travaux d'enrobés et d'aménagements divers sur les écoles de la ville.

Date de la réunion de la Commission : 07 septembre 2005

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	κ	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre	κ	
M. PAYET J. Claude	Conseiller municipal	Membre	κ	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	κ	
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	κ	
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre		

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF			κ
M. <i>SRIANB</i>	Receveur Municipal		κ	

I. RAPPEL

L'ouverture des plis a eu lieu le 31 août 2005.

A cette date les plis des 06 entreprises suivantes ont été reçus dans les délais : **GTOI – NORTAL – HG CONSTRUCTION – ECLA HOLMARE – SBTPC et FLOREBO.**
aucun pli n'est arrivé hors délai.

Après examen des pièces fiscales et sociales ainsi que des garanties professionnelles et financières de chacun des candidats, seuls **HG CONSTRUCTION** et **FLOREBO** n'ont pas été admis à l'ouverture de leurs secondes enveloppes, leurs garanties professionnelles et financières ont été jugées insuffisantes eu égard à l'ampleur des travaux à réaliser.

Après enregistrement des offres, la commission a alors demandé aux services de procéder à l'analyse de celles-ci.

II. ANALYSE

L'analyse s'est effectuée en fonction des critères d'attributions fixés dans le Règlement de Consultation :

- 1) prix des prestations (70 %);
- 2) valeur technique (20 %) ;
- 3) le délai d'exécution (10 %).

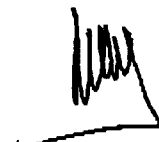
III. CONCLUSION

Après examen du rapport d'analyse des offres et au vu des critères d'attributions rappelés ci-dessus, la commission décide :

de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse
suivante :

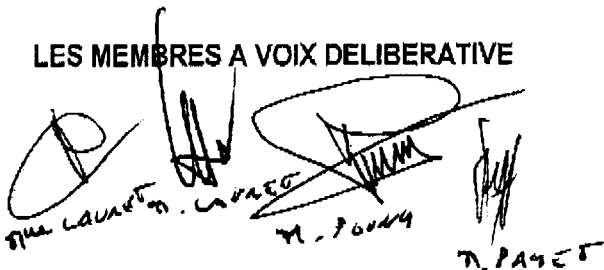
- G&S ayant obtenu la meilleure note
sur la base des critères de pondération - cf rapport
d'analyse .)

SAINT-DENIS, LE 07/09/05
LE PRESIDENT


D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE


M. LAURENT
M. FOURNEL
D. PAGES

